

Club Nautique de la Marine à Toulon

Challenge Marine 2023

Dimanche 17 septembre 2023

Préambule :

- Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription **leur licence FFVoile valide portant le cachet médical** et d'une autorisation parentale pour les mineurs ; si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée ; si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ; le certificat de jauge ou de conformité.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile RCV 2017-2020*,
- 1.2. Les règlements fédéraux,
- 1.3. La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

Jour	Heure lever soleil	Heure coucher soleil
SO	SO	SO

- 1.4. en cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AU CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur tableau officiel d'informations situé au Club House du CNMT, à côté du Musée de la Marine, à l'ouest du quai Norfolk, 83000 Toulon.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au CNMT, devant le Club House
- 4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 01h00
- 4.3. Quand le pavillon Y est envoyé, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.
- 4.4. Quand le pavillon K est envoyé, les voiles de portant sont interdites durant la totalité de la manche.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant : Dimanche 18 septembre 2022 : Toutes classes
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 10h55.
- 5.3 Lorsque le signal d'avertissement est éloigné du signal d'avertissement prévu, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un **pavillon Orange** sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE GROUPE DE CLASSE

Les classes sont les définies de la manière suivante :

- Pour les classes T « Tradition » >>> Pavillon November ;
- Pour les classes P1 et P2 « Plaisance » >>> 1 Pavillon blanc pour P1 et 2 pour P2 ;
- Pour les classes A -B >>> Flamme numérique 1 ;

- Pour les classes C-D1 >> Flamme numérique 2 ;
- Pour les classes R1 - R2 - L >> Flamme numérique 3 ;
- Pour les classes D2 -R3 - R4 >> Flamme numérique 4 ;
- Les monotypes partiront avec leur classe d'origine.

Les concurrents hors classe P et T doivent avoir un numéro de voile cohérent avec leur fiche d'inscription.
Les voiliers de la classe P1 mettront en place un pavillon BLANC et deux pour P2 en sus du pavillon REGATE dans leur pataras et doivent avoir une marque distinctive sur leur coque (autocollant) ou dans leur filière (cagnard) cohérente avec leur fiche d'inscription.

Les voiliers de la classe T mettront en place un pavillon November en sus du pavillon REGATE dans leur pataras et doivent avoir une marque distinctive sur leur coque (autocollant) ou dans leur filière (cagnard) cohérente avec leur fiche d'inscription.

7. ZONE DE COURSE

L'annexe indique l'emplacement des zones de course.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe ainsi que leur longueur approximative ; ils sont repérés par numéro.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le bateau comité affiche le numéro du parcours et le cap/distance approximatifs du premier bord.

9. LES MARQUES

- 9.1. Les marques de parcours sont celles précisées en annexe lorsqu'elles sont présentes sur les cartes marines. La ligne de départ est entre le mat du bateau comité et une bouée cylindrique FFV BLANCHE. L'éventuelle bouée de dégagement est bouée cylindrique FFV BLANCHE. La ligne d'arrivée est située entre le bateau comité et la bouée cylindrique FFV BLANCHE du départ. Les autres marques de parcours sont des bouées cylindriques FFV BLANCHE ou des repères identifiés clairement sur des cartes marines par les parcours en annexe. Le cas échéant, un bateau avec un pavillon « M » peut représenter une marque de parcours.
- 9.2. Cas des parcours Côtiers : L'envoi du **pavillon "D"** sur le bateau Comité avant le départ signifie qu'il **existe une bouée de dégagement (Les azimuth / distance de cette bouée sont signalés par VHF (08) et sur le tableau arrière du bateau comité)**. Le **pavillon VERT** hissé signifie que la bouée de **dégagement est à laisser à TRIBORD**. L'**absence de pavillon VERT** signifie que la **bouée de dégagement est à laisser à BABORD**.
- 9.3. Pointage officiel à une marque : le comité de course peut réduire une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à l'une des marques à contourner précisées en annexe parcours (ceci modifie la règle 32). Dans ce cas, le pointage est effectué selon une ligne fictive entre un bateau comité identifié avec une flamme orange et la bouée du parcours.

10. OBSTACLES

Sans objet.

11. LE DEPART

Les classes « P » et « T » sont susceptibles de partir en premier, avec un départ spécifique.

- 11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé **5 minutes avant le signal** de départ.

Temps	Signaux	Signification
H - 5'	Pavillon de classe, avec un signal sonore	Signal d'avertissement
H - 4'	Pavillon I, ou Z, ou noir, avec un signal sonore	Signal préparatoire
H - 1'	Affalé de I, ou Z ou noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
Heure H	Pavillon de groupe de classe affalée, un signal sonore	Départ

- 11.2. La ligne de départ est consistée par le mat du bateau comité (pavillon orange) et une bouée FFV BLANCHE située à proximité du bateau comité, disposée sur sa gauche. Une bouée pourra être attachée à l'arrière du bateau comité et positionnée à environ 5 m à l'arrière du bateau comité pour le protéger et représentera une marque de parcours à contourner.
- 11.3. Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

11.4 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 15 mn ; au-delà le bateau est considéré DNS.

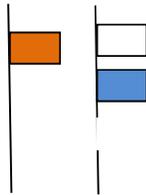
12. CHANGEMENT DE BORD : sans objet

13. L'ARRIVEE

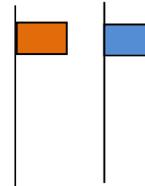
13.1 La ligne d'arrivée est constituée par le mat du bateau comité (pavillon orange) et la bouée FFV BLANCHE du départ.

13.2 *L'arrivée de la classe « P » et « T » sera signalée par un pavillon « BLANC », pavillon « NOVEMBER » et pavillon « BLEU » sur le bateau comité.*

Arrivée pour la classe P et T



Arrivée pour les autres classes



14. SYSTEME DE PENALITE

14.1. Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée ; la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

14.3. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS LIMITE

L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée sera calculée selon la formule suivante :

$$HFL = D \times (C \text{ Len} - C \text{ Rap}) + HAP + BONI \quad \text{où:}$$

- HL est l'heure de fermeture de la ligne
- D la longueur du parcours
- C Len le handicap du bateau théoriquement le plus lent (celui à qui on enlève le plus de secondes par mille parcouru.)
- C Rap le handicap du bateau théoriquement le plus rapide
- HAP l'heure d'arrivée du premier.
- C Len et C Rap seront affichés au tableau officiel (liste des bateaux inscrits).
- BONI est une variable proportionnelle à la longueur du parcours. Elle est égale à $(D * 2 \text{ mn})$. Elle ne peut être inférieure à 30 mn.

Heure limite d'arrivée du premier de chaque groupe de classe: 16h00

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au Club House du CNMT ; les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.2. Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : 01H00

16.3. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury du club organisateur. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

16.4. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

16.5. Les infractions aux instructions suivantes :

- Départ : bateaux en attente ;
- Règles de sécurité (sauf la règle du bout dehors) ;
- Publicité ;
- Les bateaux accompagnateurs ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

17. CLASSEMENT

Le classement sera effectué en utilisant la formule de temps sur Distance. Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe. Il sera fait application du CVL (Coefficient Vitesse Lente)

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place.

18.2 Un bateau qui abandonne une course ou qui réclame doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Téléphone du Président du Comité de course : Christian FREZE – 07 82 51 60 87. Canal VHF : 08.

19. REMPLACEMENT D'EQUIPIER

Le remplacement d'équipier ne pourra se faire qu'après approbation formelle du comité et vérification des licences FFV.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITE

Sans objet.

22. BATEAUX OFFICIELS

Ces bateaux porteront dans la mesure du possible un pavillon spécifique.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Ces bateaux porteront dans la mesure du possible un pavillon spécifique.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. LIMITATIONS SORTIE D'EAU

Sans objet.

26. EQUIPEMENTS DE PLONGEE

Utilisation interdite entre le signal d'avertissement et la fin de la régates.

27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. PRIX

Le classement sera transmis par email. Il n'y aura pas de remise des prix.

29. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après.

30. ASSURANCE

Chaque bateau doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Christian FREZE

Vice président comité de Course : Yves MAILLARD

Président du Jury : Claude VIDAL

**REMISE DES PRIX AU CLUB HOUSE DU CNMT
DIMANCHE 17 septembre 2023 à 18h30**

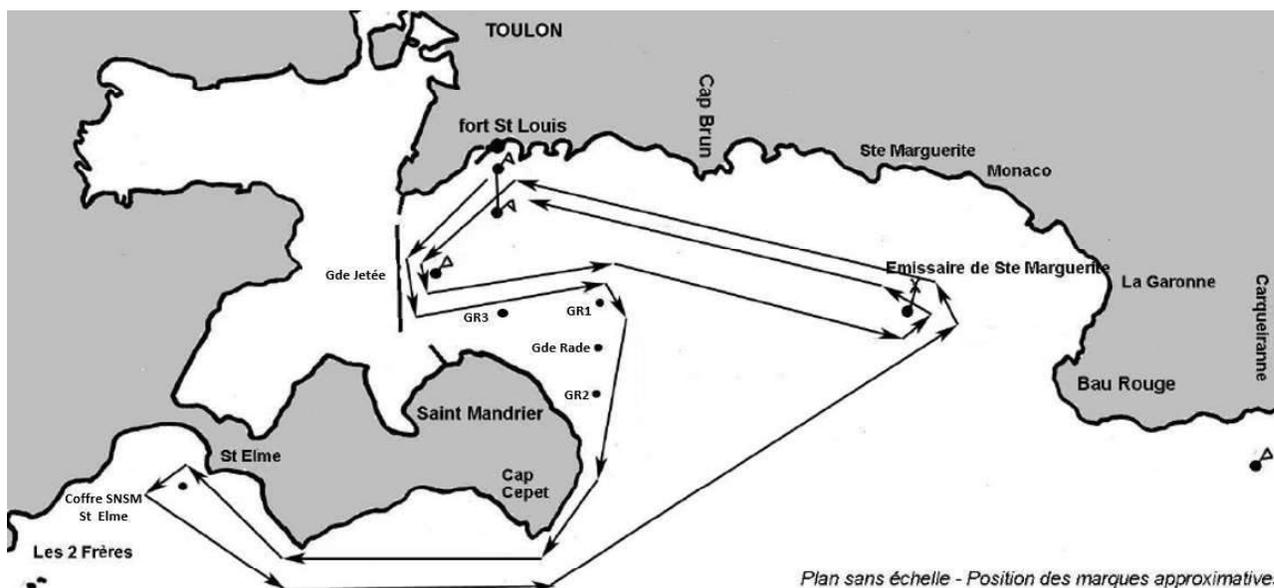
ANNEXES

PACOURS

ZONE INTERDITE ET ZONE DANGEREUSE

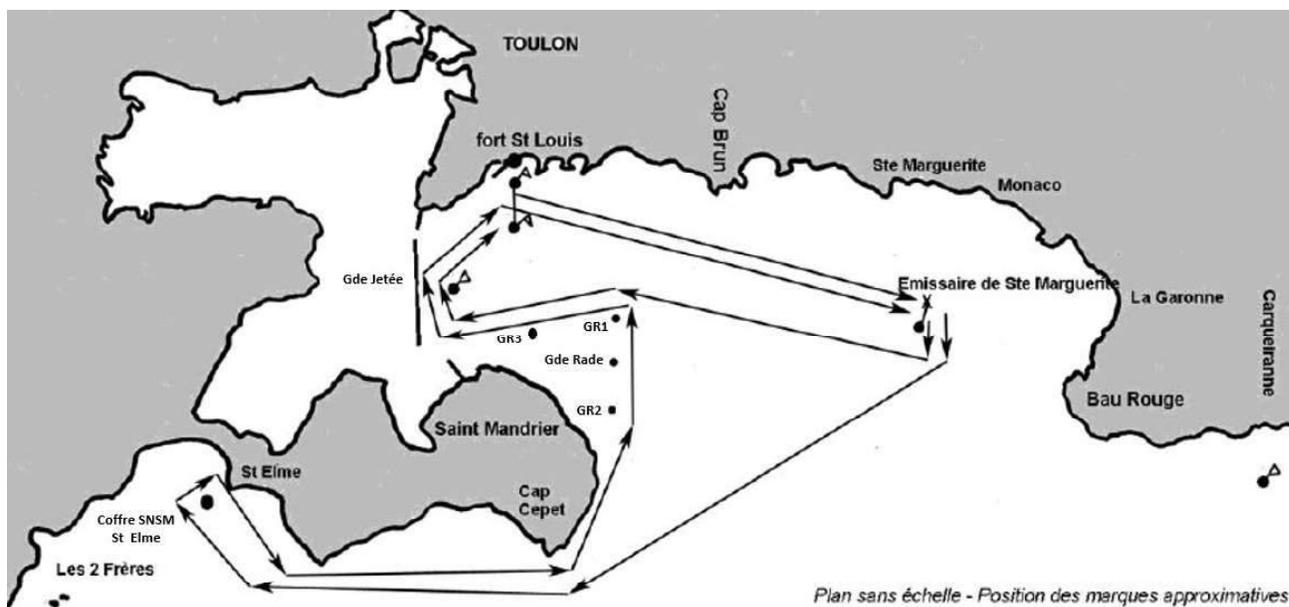
PARCOURS N°1 : 19 milles au total, 14 pour les classes P

1. Ligne de départ
2. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'Est de la Grande jetée, à 100 mètres dans le Sud de la Petite passe.
3. Laisser à tribord les bouées de chenal GR3, GR1 (vertes), Gde Rade (rouge et blanche), GR 2 (rouge).
4. Laisser à bâbord le coffre SNSM Saint-Elme mouillé à environ 400 mètres dans l'Ouest du port de Saint-Elme et 400 mètres dans le Sud de la plage des Sablettes.
5. Laisser à bâbord la marque spéciale Émissaire de Sainte-Marguerite (bouée métallique jaune).
6. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans le Sud du Fort Saint-Louis. **(arrivée classes P1 et P2)**
7. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'Est de la Grande jetée, à 100 mètres dans le Sud de la Petite passe.
8. Laisser à tribord les bouées de chenal GR3 et GR1 (vertes).
9. Laisser à bâbord la marque spéciale Émissaire de Sainte-Marguerite (bouée métallique jaune).
10. Ligne d'arrivée



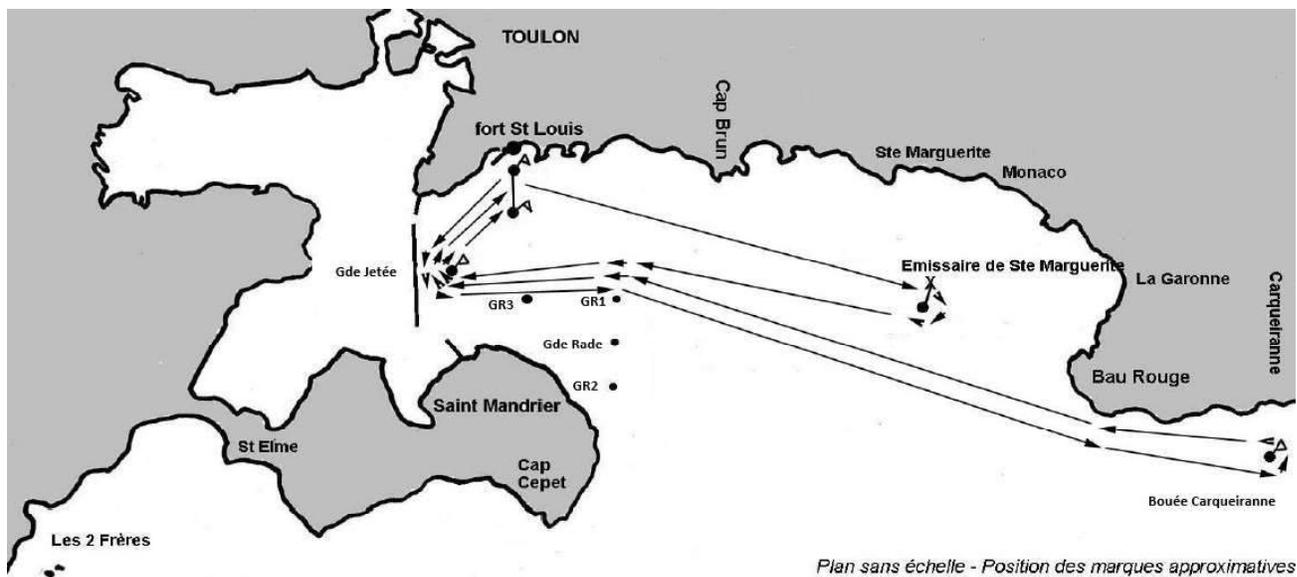
PARCOURS N°2 : 19 milles au total - 14 pour les classes P

1. Ligne de départ
2. Laisser à tribord la marque spéciale Émissaire de Sainte-Marguerite (bouée métallique jaune).
3. Laisser à tribord le coffre SNSM Saint-Elme mouillé à environ 400 mètres dans l'Ouest du port de Saint-Elme et 400 mètres dans le Sud de la plage des Sablettes.
4. Laisser à bâbord les bouées de chenal GR2 (rouge), Gde Rade (rouge et blanche), GR1 et GR3 (vertes).
5. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'Est de la Grande jetée, à 100 mètres dans le Sud de la Petite passe.
6. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans le Sud du Fort Saint-Louis. (**arrivée classes P1 et P2**)
7. Laisser à tribord la marque spéciale Émissaire de Sainte-Marguerite (bouée métallique jaune).
8. Laisser à bâbord les bouées de chenal (vertes) GR1 et GR3.
9. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'Est de la Grande jetée, à 100 mètres dans le Sud de la Petite passe.
10. Ligne d'arrivée



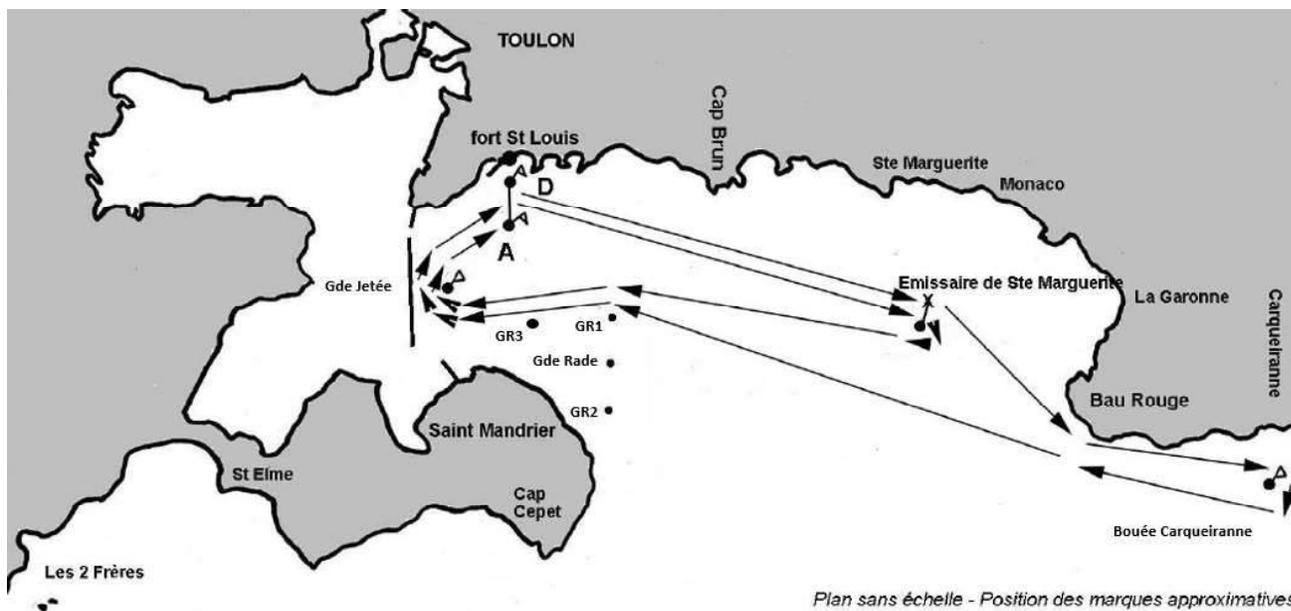
PARCOURS N°3 : 20 milles au total - 15 pour les classes P

1. Ligne de départ
2. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'Est de la Grande jetée, à 100 mètres dans le Sud de la Petite passe.
3. Laisser à tribord les bouées de chenal (vertes) GR3 et GR1.
4. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à 200 mètres dans le Sud du port de Carqueiranne.
5. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'Est de la Grande jetée, à 100 mètres dans le Sud de la Petite passe.
6. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans le Sud du Fort Saint-Louis. **(arrivée classes P1 et P2)**
7. Laisser à tribord la marque spéciale Émissaire de Sainte-Marguerite (bouée métallique jaune)
8. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'Est de la Grande jetée, à 100 mètres dans le Sud de la Petite passe.
9. Ligne d'arrivée

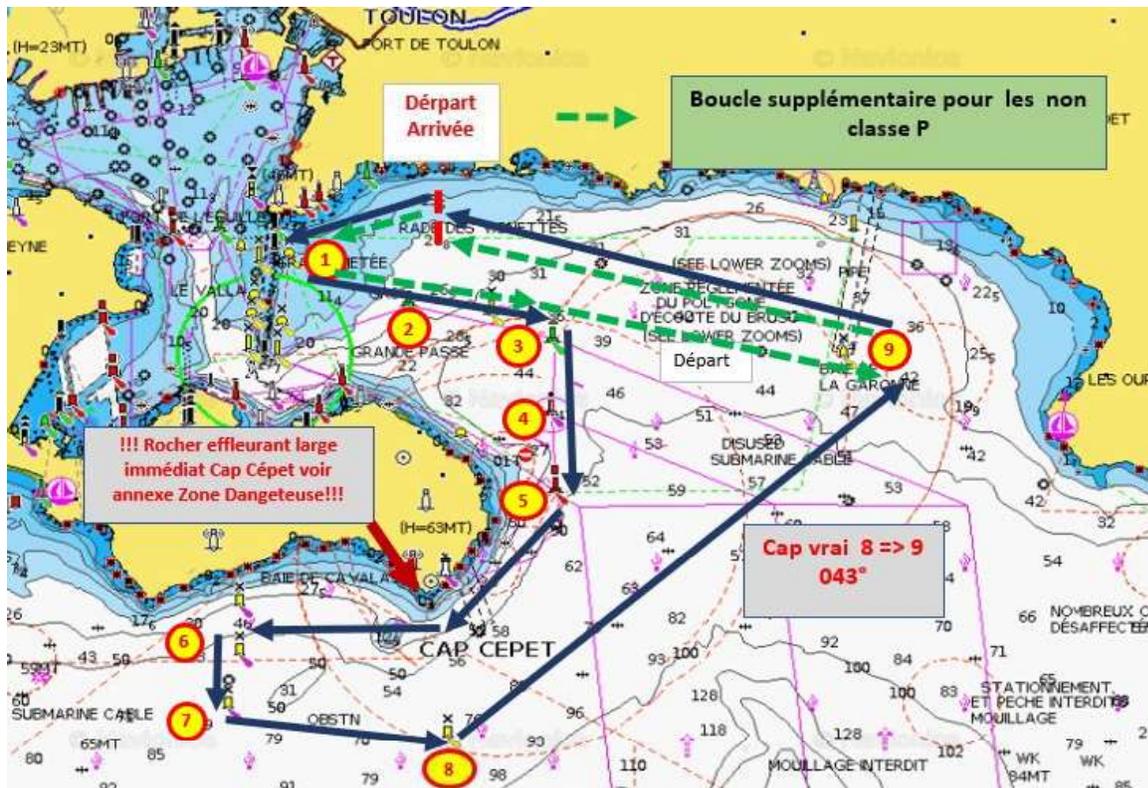


PARCOURS N°4 : 19 milles au total - 14 pour les classes P

1. Ligne de départ
2. Laisser à tribord la marque spéciale Émissaire de Sainte-Marguerite (bouée métallique jaune).
3. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à 200 mètres dans le Sud du port de Carqueiranne.
4. Laisser à bâbord les bouées de chenal (vertes) GR1 et GR3.
5. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'Est de la Grande jetée, à 100 mètres dans le Sud de la Petite passe.
6. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans le Sud du Fort Saint-Louis (**arrivée pour les classes P1 et P2**)
7. Laisser à tribord la marque spéciale Émissaire de Sainte-Marguerite (bouée métallique jaune)
8. Laisser à bâbord les bouées de chenal (vertes) GR1 et GR3.
9. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'Est de la Grande jetée, à 100 mètres dans le Sud de la Petite passe.
10. Ligne d'arrivée



PARCOURS N°5 : 17 milles au total - 12 pour les classes P

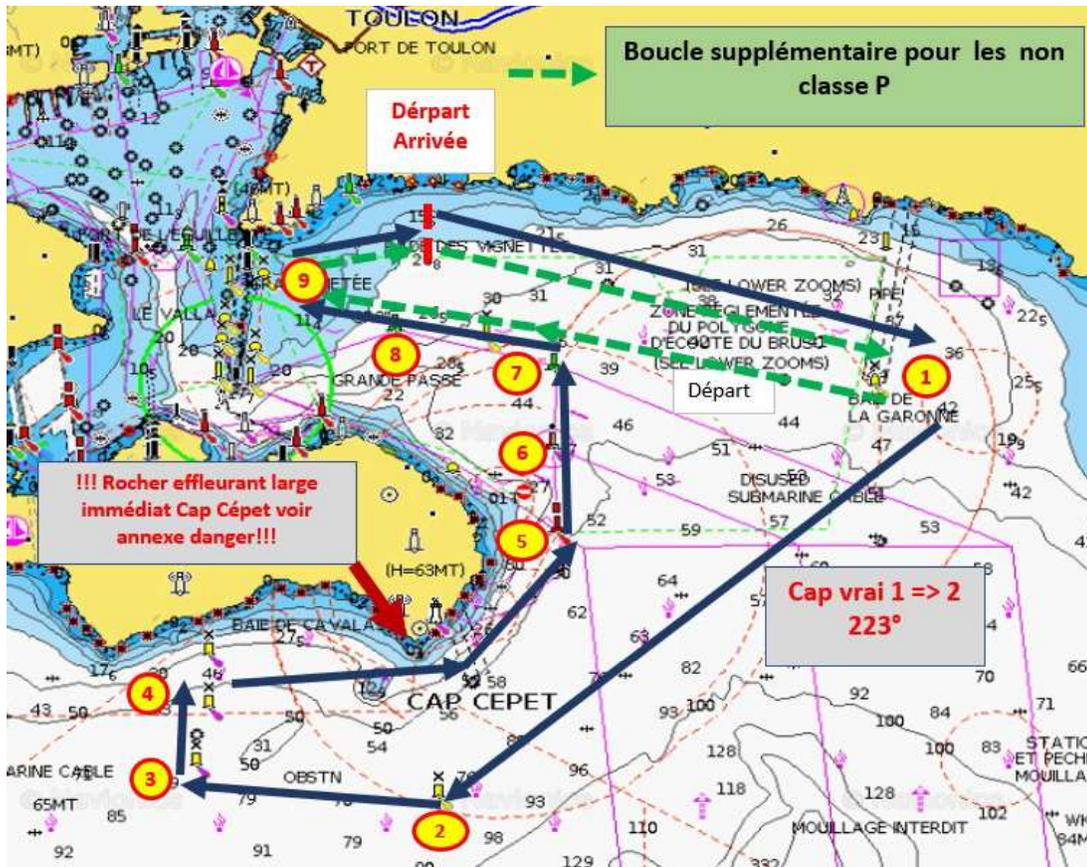


Classes A, B, C, D1,D2,L, R1,R2, R3, R4 Départ - 1 Grande Jetée à Babord - 2 , 3, 4, 5 bouées de chenal à Tribord - 6 bouées La Renardière milieu à Bâbord - 7 Bouée Renardière Sud Bâbord- 8 Sud Cépet Bâbord - 9 Bouée Sainte Marguerite à Bâbord - Porte entre Bateau Comité et bouée CCIV - CVAT blanche - 1 Grande Jetée à Bâbord - 9 Bouée Ste Marguerite à Bâbord - Arrivée => **17 Nautiques**

Classes P1 et P2 Départ - 1 Grande Jetée à Babord - 2 , 3, 4, 5 bouées de chenal à Tribord - 6 bouée La Renardière milieu à Bâbord - 7 Bouée Renardière Sud Bâbord- 8 Sud Cépet Bâbord - 9 Bouée Sainte Marguerite à Bâbord - Arrivée => **12 Nautiques**

N°	Nom / Description	Latitude N	Longitude E	Sonde (m)	Type de marque
1	Bouée Grande Jetée	300 m environ	dans l'Est Grande Jetée	10	Bouée définie dans IC
2	GR3 - Bouée de chenal	43°05.639	005°56.493	25	Latérale Td
3	GR1 - Bouée de chenal	43°05.639	005°57.537	25	Latérale Td
4	Grande Rade - Eaux Saines	43°05.048	005°57.563	47	Rouge et blanche
5	GR2 - Bouée Chenal	43°04.580	005°57.584	47	Latérale Bd
6	Marque spéciale "Milieu" La Renardière	43°03.674	005°55.327	56	Marque Spéciale
7	Marque spéciale "Sud" La Renardière	43°03.372	005°55.257	70	Marque Spéciale
8	Marque spéciale Sud Cépet	43°03.214	005°56.775	85	Marque Spéciale
9	Sainte Marguerite	43°05.346	005°59.595	45	Marque Spéciale

PARCOURS N°6 : 17 milles au total - 12 pour les classes P

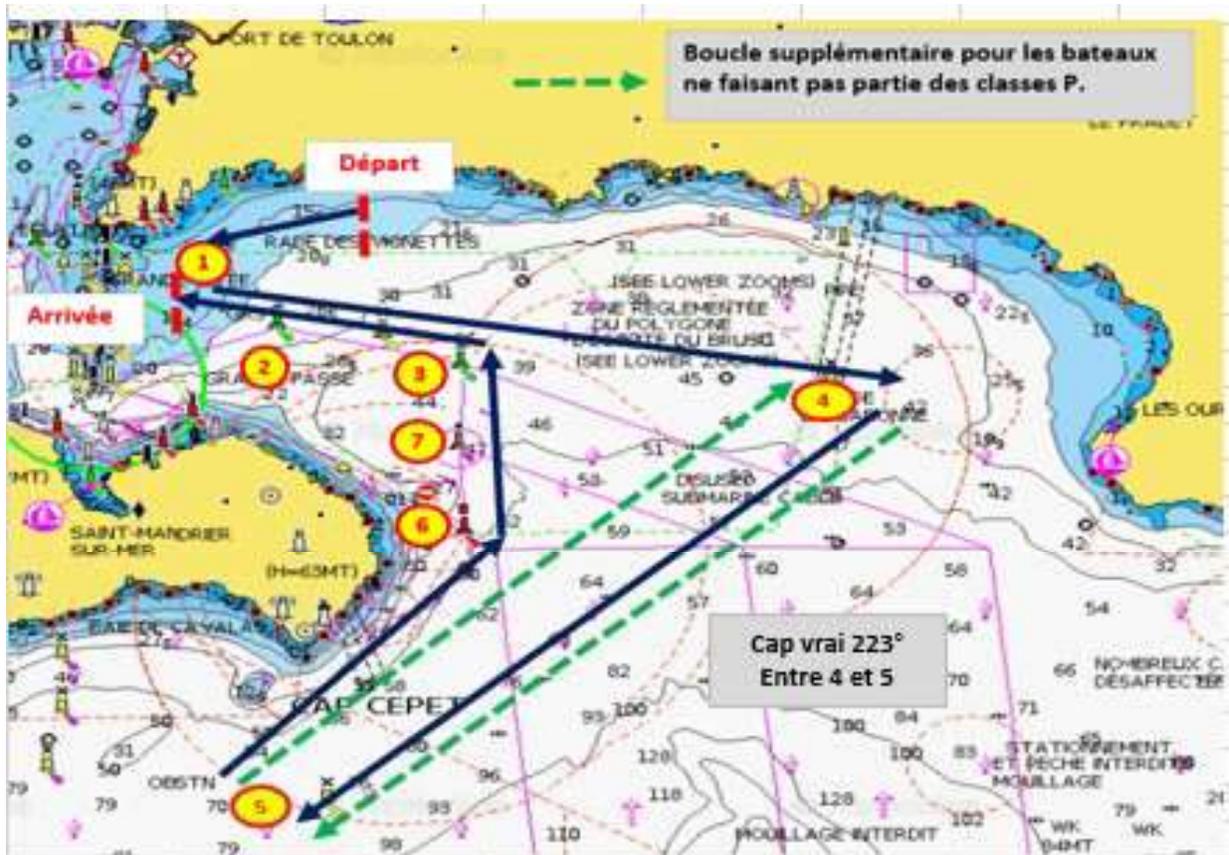


Classes A,B,C,D1,D2,L,R1,R2,R3,R4 : Départ - 1 Sainte Marguerite Tribord - 2 Sud Cépet Tribord - 3 Bouée Sud Renardière Tribord - 4 Bouée Milieu Renardière Tribord - 5,6,7,8 Bouées chenal GR2, Grande Rade, GR1 et GR3 Bâbord - 9 Bouée Grande Jetée Tribord - Porte Départ Arrivée - 1 Sainte Marguerite Tribord - 7, 8 Bouées de chenal GR1 et GR2 Bâbord - 9 Grande Rade Tribord - Ligne d'arrivée.
=> **17 Nautiques au total**

Classes P1 et P2 : Départ - 1 Sainte Marguerite Tribord - 2 Sud Cépet Tribord - 3 Bouée Sud Renardière Tribord - 4 Bouée Milieu Renardière Tribord - 5,6,7,8 Bouées chenal GR2, Grande Rade, GR1 et GR3 Bâbord - 9 Bouée Grande Jetée Tribord - Arrivée
=> **12 Nautiques au total**

N°	Nom / Description	Latitude N	Longitude E	Sonde (m)	Type de marque
1	Sainte Marguerite	43°05.346	005°59.595	45	Marque Spéciale
2	Marque spéciale Sud Cépet	43°03.214	005°56.775	85	Marque Spéciale
3	Marque spéciale "Sud" La Renardière	43°03.372	005°55.257	70	Marque Spéciale
4	Marque spéciale "Milieu" La Renardière	43°03.674	005°55.327	56	Marque Spéciale
5	GR2 - Bouée Chenal	43°04.580	005°57.584	47	Latérale Bd
6	Grande Rade - Eaux Saines	43°05.048	005°57.563	47	Rouge et blanche
7	GR1 - Bouée de chenal	43°05.420	005°57.511	39	Latérale Td
8	GR3 - Bouée de chenal	43°05.639	005°56.493	25	Latérale Td
9	Bouée Grande Jetée	300 m environ dans l'Est Grande Jetée		15	Bouée définie dans IC

PARCOURS N°7 : 16 Nautiques au total – 10 pour les classes P

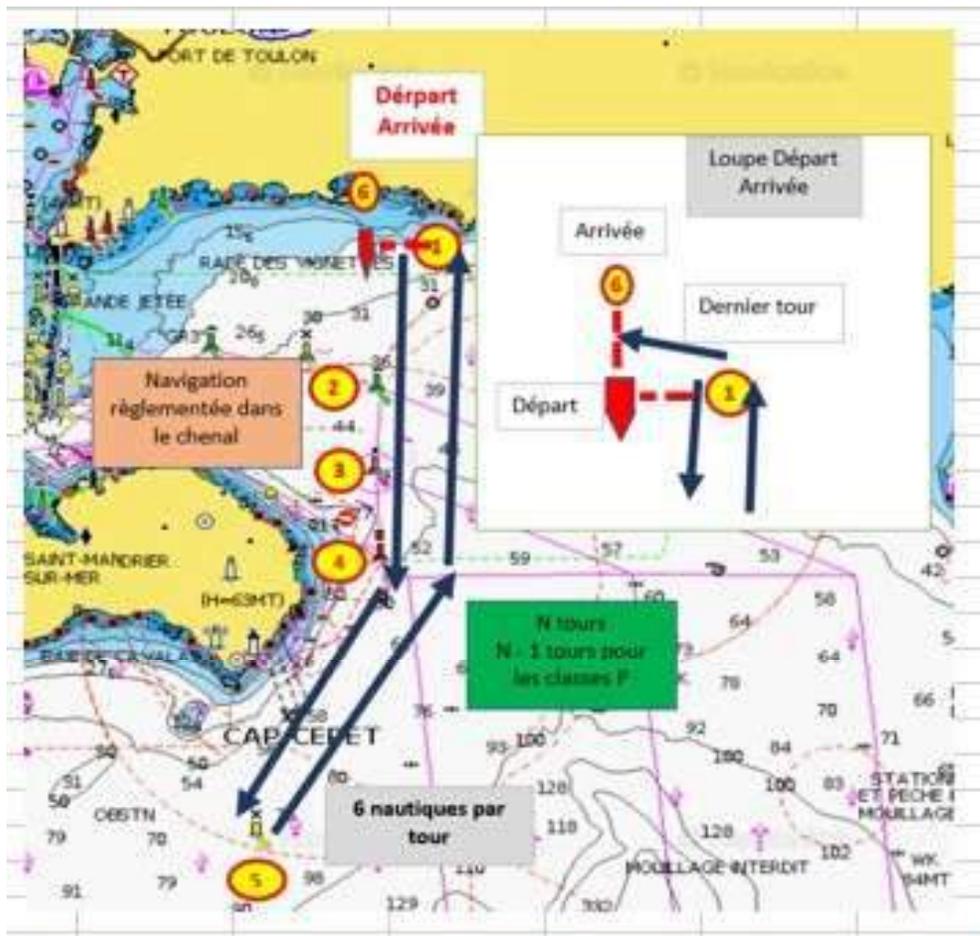


Classes D1,D2,L, R1,R2, R3, R4 : Départ - 1 Grande Jetée Bâbord - 2,3 Bouées chenal Tribord - 4 Sainte Marguerite Tribord - 5 Sud Cépet Tribord - 4 Sainte Marguerite Tribord - 5 Sud Cépet Tribord - 6 Bouée GR2 Bâbord, 7,3 2 bouées de chenal Bâbord - Ligne d'arrivée. => **16 Nautiques au total**

Classes P1,P2: Départ - 1 Grande Jetée Bâbord - 2,3 Bouées chenal Tribord - 4 Sainte Marguerite Tribord - 5 Sud Cépet Tribord - 6 Bouée GR2 Bâbord, 7,3 2 bouées de chenal Bâbord - Ligne d'arrivée. => **10 Nautiques au total**

N°	Nom / Description	Latitude N	Longitude E	Sonde (m)	Type de marque
1	Bouée Grande Jetée	Environ 300 dans l'Est Grande Jetée		10	Bouée CCIV / CVAT Blanche
2	GR3 - Bouée de chenal	43°05.639	005°56.493	25	Latérale Td
3	GR1 - Bouée de chenal	43°05.420	005°57.511	39	Latérale Td
4	Sainte Marguerite	43°05.346	005°59.595	45	Marque Spéciale
5	Marque spéciale Sud Cépet	43°03.214	005°56.775	85	Marque Spéciale
6	GR2 - Bouée Chenal	43°04.580	005°57.584	47	Latérale Bd
7	Grande Radé - Eaux Saines	43°05.048	005°57.563	47	Rouge et blanche

PARCOURS N°8 : 6 Nautiques par tour

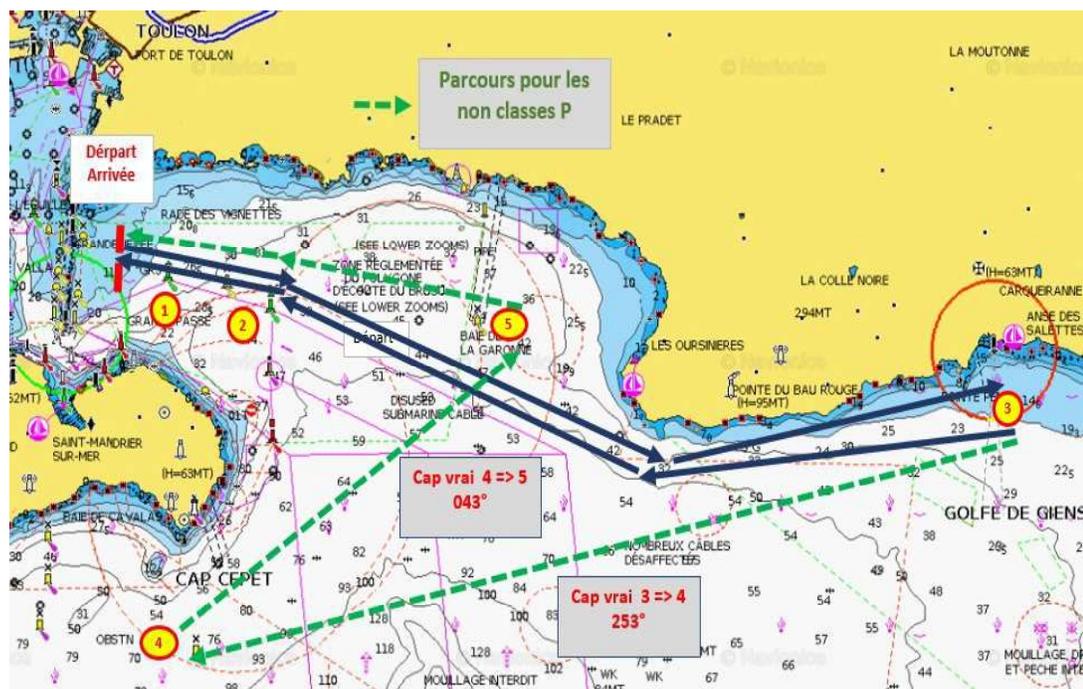


Un tour: Départ entre 1 et bateau comité - 2,3, 4 Bouées chenal Tribord - 5 Sud Cépet Bâbord, 1 à Bâbord puis tour suivant. Au dernier tour après 1 ligne d'arrivée en 6 et Bateau Comité.
 => **6 Nautiques par Tour**

N°	Nom / Description	Latitude N	Longitude E	Sonde (m)	Type de marque
1	Départ et sous le vent	Proximité bateau comité		15	Bouée blanche CCIV / CVAT
2	GR1 - Bouée de chenal	43°05.639	005°56.493	40	Latérale Td
3	Grande Rade - Eaux Saines	43°05.420	005°57.511	47	Rouge et blanche
4	GR2 - Bouée Chenal	43°05.048	005°57.563	45	Latérale Bâbord
5	Marque spéciale Sud Cépet	43°04.580	005°57.584	75	Marque spéciale
6	Bouée d'arrivée	43°03.943	005°55.328	15	Bouée Crayon

Sauf cas de force majeure dûment justifié, il ne faut pas entrer dans le chenal sous peine de pénalité ou disqualification.

PARCOURS N°9 : 18 Nautiques au total – 13 pour les classes P



Classes A,B,C,D1,D2,L,R1,R2,R3,R4 : Départ - 1,2 GR3 et GR1 Tribord-3 Bouée Carqueiranne Tribord - 4 Sud Cépet Tribord - 5 Sainte Marguerite Bâbord - 2,1 GR1 et GR3 Bâbord - Arrivée => **18 Nautiques**

Classes P1 et P2: Départ - 1,2 GR3 et GR1 Tribord-3 Bouée Carqueiranne Tribord - 2,1 GR 1 et GR3 Bâbord - Arrivée => **13 Nautiques**

N°	Nom / Description	Latitude N	Longitude E	Sonde (m)	Type de marque
1	GR3 - Bouée de chenal	43°05.639	005°56.493	25	Latérale Td
2	GR1 - Bouée de chenal	43°05.639	005°57.537	25	Latérale Td
3	Carqueiranne	300 m environ Sud port Carqueiranne		15	Bouée définie dans les IC
4	Marque spéciale Sud Cépet	43°03.214	005°56.775	85	Marque Spéciale
5	Sainte Marguerite	43°05.346	005°59.595	45	Marque Spéciale

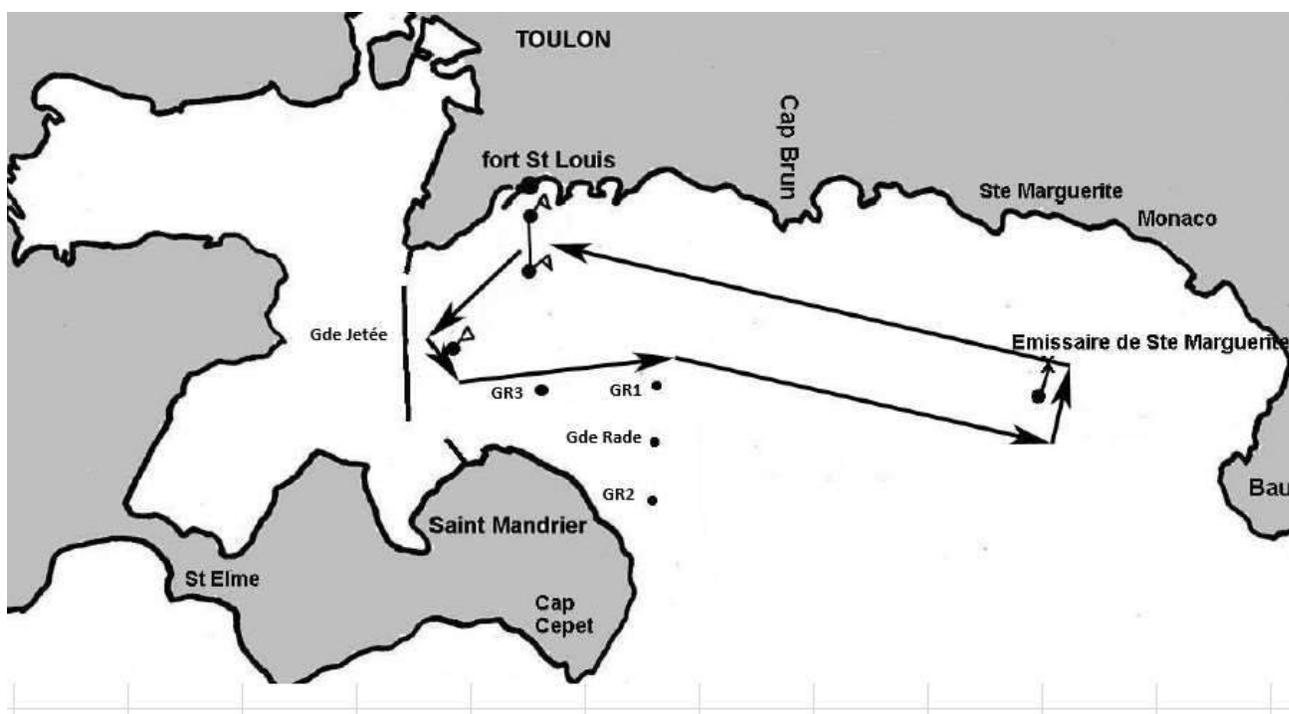
PARCOURS N°10 : 5.5 milles par tour

1. Ligne de départ

Puis faire 3 fois le parcours

2. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'Est de la Grande jetée, à 100 mètres dans le Sud de la Petite passe.
3. Laisser à tribord les bouées de chenal GR3 et GR1 (vertes).
4. Laisser à bâbord la marque spéciale Émissaire de Sainte-Marguerite (bouée métallique jaune).
5. Laisser à bâbord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans le Sud du Fort Saint-Louis
6. Ligne d'arrivée
(= 3^e passage dans le Sud du fort Saint-Louis dans le cas d'un parcours non réduit.)

Nota : la réduction de parcours pour les classes P est détaillée dans les Instructions de Course.



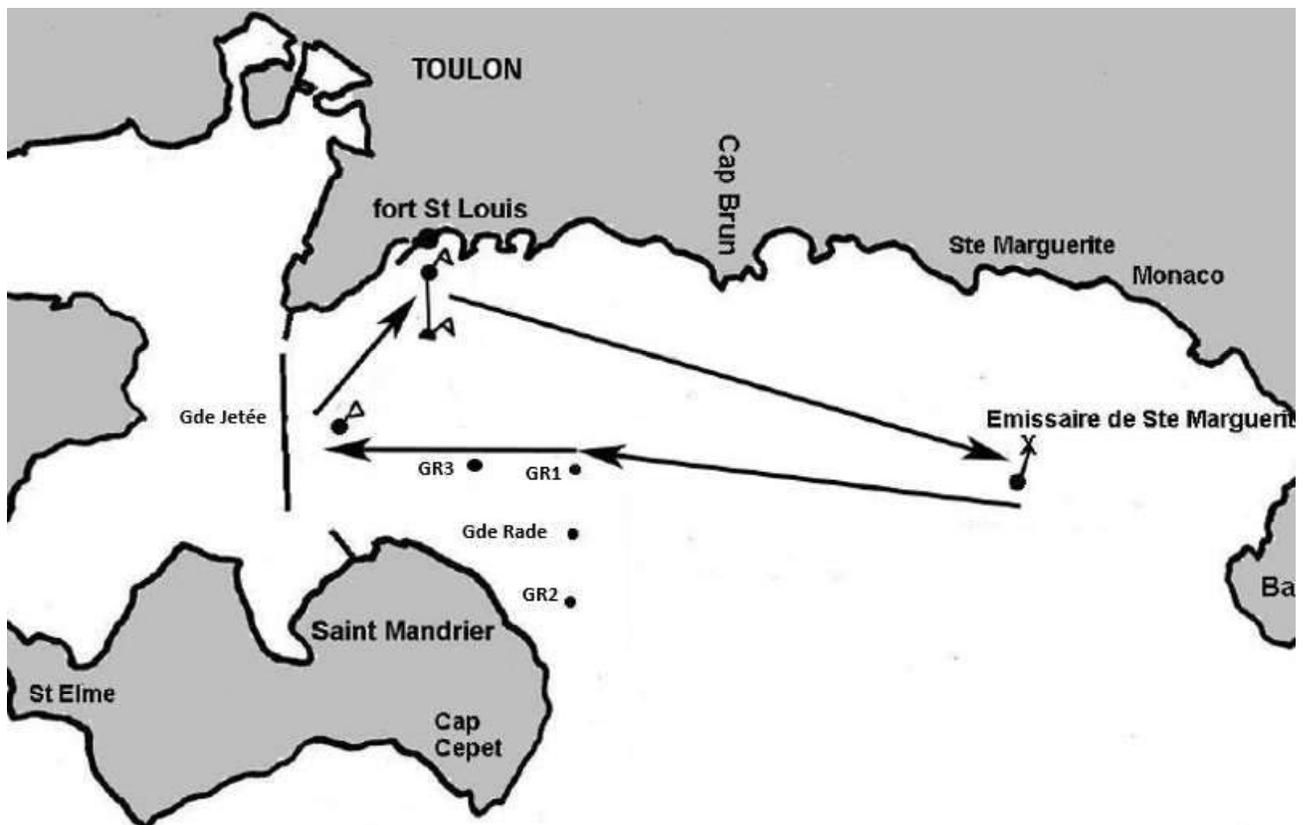
PARCOURS N°11 : 5.5 milles par tour

1. Ligne de départ

Puis faire 3 fois le parcours

2. Laisser à tribord la marque spéciale Émissaire de Sainte-Marguerite (bouée métallique jaune).
3. Laisser à bâbord les bouées de chenal GR1 et GR3 (verts).
4. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans l'Est de la Grande jetée, à 100 mètres dans le Sud de la Petite passe.
5. Laisser à tribord la bouée gonflable mouillée à environ 300 mètres dans le Sud du Fort Saint-Louis
6. Ligne d'arrivée
(= 3^e passage dans le Sud du fort Saint-Louis dans le cas d'un parcours non réduit.)

Nota : la réduction de parcours pour les classes P est détaillée dans les Instructions de Course.



Annexe Zone Interdite

A ZONE INTERDITE

Zone interdite en grande rade (presqu'île de Saint-Mandrier) La navigation des navires et des engins immatriculés est interdite dans la zone délimitée par le trait de côte et une ligne reliant les points de coordonnées géodésiques suivants :

43° 05, 071' N - 005° 56, 290' E / 43° 05, 120' N - 005° 56, 290' E / 43° 04, 960' N - 005° 56, 830' E
43° 04, 860' N - 005° 57, 020' E / 43° 04, 410' N - 005° 57, 250' E / 43° 03, 910' N - 005° 56, 670' E
43° 04, 230' N - 005° 56, 280' E

Sur le schéma ci-dessous cette zone d'entraînement et d'essais Marine Nationale est matérialisée par une ligne pointillée rouge. Elle est matérialisée, en plus, par des symboles « sens interdit ».



Annexe Zone Dangereuse

B ZONE DANGEREUSE

« Le Rascas »

43° 3.950' N 5° 56.603' E

Rocher effleurant situé au sud immédiat de la Pointe de la Rascas au Cap Cépét.

Se situe en limite de Zone Interdite mentionnée en paragraphe A.

